



Recour en cas de séparation et de désaccord sur les biens ?

Par **jtztz**, le **07/08/2013 à 12:18**

bonjour , je suis séparé avec ma compagne depuis 3 mois ! nous avons une maison que nous avons achetée en commun , c'est toujours moi qui est payé le prêt , nous n'avons pas de compte commun ! j'ai fais beaucoup de travaux dans cette maison et maintenant elle en veux la moitié ! comment contester et prouver que c'est moi qui est tout payé et tout fait ?
merci

Par **cocotte1003**, le **07/08/2013 à 12:31**

Bonjour, pour changer le nom du propriétaire du bien, il va falloir voir avec un notaire à qui vous pourrez amener toutes les factures de vos dépenses pour la maison. Si vous ne trouvez pas d'accord amiable, il faudra aller en justice, cordialement

Par **jtztz**, le **07/08/2013 à 12:34**

elle est partie avec tout les papiers de la maison et les factures ! et pour le prêt que j'ai toujours payé seul ?

Par **amajuris**, le **07/08/2013 à 12:56**

bjr, le principe est que le titre prime la finance sauf à prouver la réalité de votre financement devant un tribunal. nsi vous vendez le bien, le notaire répartira le prix de vente selon ce qui figure sur votre acte d'acquisition. n en cas de désaccord vous devrez saisir le juge et le notaire attendra pour partager le prix de vente. n en union libre, la séparation est libre. n cdt

Par **jtztz**, le **07/08/2013 à 13:02**

je peux fournir mes relevés de compte pour prouver que c'est bien moi qui ai toujours payé le prêt ? et pour les travaux , est ce que je peux faire faire des devis ? moi j'aimerais garder la maison , est ce qu'il serraient préférable que je prenne un avocat ?merci

Par **amajuris**, le **07/08/2013 à 13:20**

un conseil, ne faites pas de travaux sur un bien qui ne vous appartient pas en totalité. n vous devez obtenir l'accord de l'autre indivisaire. n un avocat ou un notaire serait de bon conseil.

Par **jtztz**, le **07/08/2013 à 13:38**

ok , mais je parlais des travaux que j'ai déjà fait et dont je n'est pas les factures !